

COMMUNE DE UTUROA

DELIBERATION N° 58 / 2024 du 26 mars 2024.
Approuvant le budget annexe des déchets verts, exercice 2024.

Date de convocation :
Le 19 mars 2024

Date d'affichage du
compte-rendu de séance :
Le 27 mars 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°04/MU/CM du 19 mars 2024, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERSON, Maire, puis de Mme Noéla TIXIER, 2^{ème} adjointe au maire, lors du vote du compte administratif du Maire.

Étaient présents :

Nombre de conseillers

en exercice : 27

Présents : 17

Procurations : 08

Votants : 25

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est approuvée
à l'unanimité.

M. Matahi BROTHERSON, Maire (*abst de 20h04, odj9.2, à 20h07, odj9.3*)
Mme Noéla TIXIER, 2^{ème} adjointe au maire
M. Christian HUIOUTU, 3^{ème} adjoint au maire
Mme Elisabeth MAHANORA, 4^{ème} adjointe au maire
M. Judex TAPUTUARAI, 5^{ème} adjoint au maire
Mme Augustine TUUHIA, 8^{ème} adjointe au maire
Mme Doris HART, conseillère municipale
Mme Evangeline SHAM KOUA, conseillère municipale
M. Pierrot TAMA, conseiller municipal
M. Edwin TARUOURA, conseiller municipal
Mme Elisabeth TETUA, conseillère municipale
M. Camille MOU KAM TSE, conseiller municipal
M. Paul BEAUMONT, conseiller municipal
Mme Ella NATUA, conseillère municipale
Mme Louana DIMOS, conseillère municipale (*prste à partir de 16h36, odj2*)
Mme Sylviane TEROOATEA, conseillère municipale
M. Mihimana ROOPINIA, conseiller municipal

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

M. Johann ROOPINIA, 1^{er} adjoint au Maire, proc. à Mme Noéla TIXIER ;
Mme Hinarai DEANE, 6^{ème} adjointe au Maire, proc. à M. Paul BEAUMONT ;
M. Pierre TEROU, 7^{ème} adjoint au Maire, proc. à M. Judex TAPUTUARAI ;
Mme Augustine LEMAIRE, conseillère municipale, proc. à Mme Ella NATUA ;
Mme Marie-Line REIATUA, conseillère municipale, proc. à M. Camille MOU KAM TSE ;
M. Heiarii ROIHAU, conseiller municipal, proc. à M. Christian HUIOUTU ;
M. Ihivai CHUNG, conseiller municipal, proc. à M. Pierrot TAMA ;
M. Clément TEREUA-PAOAAFAITE, conseiller municipal, proc. à Mme Sylviane TEROOATEA.

Étaient absents excusés et sans procuration :

M. Marcel UEVA, conseiller municipal ; Mme Rarahu TIATIA, conseillère municipale.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 16 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 16h25.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Doris HART et Mme Elisabeth TETUA, secrétaires de séance.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

le **06 AVR. 2024**.....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, publié/notifié

le **27 MARS 2024**.....
et télétransmis au service de

l'Etat le **06 AVR. 2024**.....



- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de la loi organique n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française promulguées par décret n°80-918 du 13 novembre 1980 ;
- VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
- VU la délibération n°94/2009 du 30 novembre 2009 approuvant la création du budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, déchets verts, divers et encombrants ;
- VU la délibération n°25/2012 du 20 mars 2012 portant création de la régie des déchets de la commune de Uturoa dotée de la seule autonomie financière ;
- VU la délibération n°82/2021 du 13 juillet 2021 fixant le règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de UTUROA ;
- VU la délibération n°14/2022 du 16 février 2022 modifiant l'appellation du « budget annexe des ordures ménagères » en « budget annexe des déchets verts » ;
- VU la délibération n°19/2024 du 13 mars 2024 prenant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;
- VU la délibération n°48/2024 du 26 mars 2024 constatant la concordance avec le compte de gestion du Trésorier des Iles sous le vent et approuvant le compte administratif du Maire, budget annexe des Déchets verts, exercice 2023 ;
- VU la délibération n°53/2024 du 26 mars 2024 portant affectation de résultat de l'exercice 2023 du budget annexe des Déchets verts ;
- VU le projet de Budget unique (budget principal et budgets annexes), exercice 2024 ;
- VU la lettre n°04/MU/CM du 19 mars 2024 portant convocation du Conseil municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

Exposé des motifs :

Considérant les dispositions relatives à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes de la Polynésie Française et à leurs établissements publics administratifs ;

Le Conseil municipal dans sa séance du 13 mars 2024 a débattu des orientations budgétaires au titre de l'exercice 2024. Il est donc proposé le projet de budget de l'exercice 2024 ci-après établi selon les priorités retenues et suivant la capacité financière de la commune.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	10 930 000			
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 200 000	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 800 000
65	Autres charges de gestion courante	6 000			
			74	Dotations et participations	9 721 334
67	Charges exceptionnelles	300 000			
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0	77	Produits exceptionnels	0
023	Virement à la section d'investissement	0	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	15 518
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	875 000	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 185 000
D002	Déficit de fonctionnement reporté	3 410 852	R002	Excédent de fonctionnement reporté	
Total dépenses de fonctionnement :		21 721 852	Total recettes de fonctionnement :		21 721 852

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	Total des opérations d'équipement	15 887 685	13	Subventions d'investissement	5 700 000
			1068	Affectation de résultat	0
			021	Virement de la section de fonctionnement	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 185 000	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	875 000
D001	Déficit d'investissement reporté	0	R001	Excédent d'investissement reporté	16 497 685
	Restes à réaliser	0		Restes à réaliser	0
Total dépenses d'investissement :		23 072 685	Total recettes d'investissement :		23 072 685

APRES avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie des Déchets verts réunie le 21 mars 2024 ;

APRES avis favorable de la Commission des Ressources réunie le 22 mars 2024 ;

OUI l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 26 mars 2024 ;

- D E L I B E R E -

Article 1^{er} : Le budget annexe des Déchets verts – Exercice 2024 est approuvé comme suit :

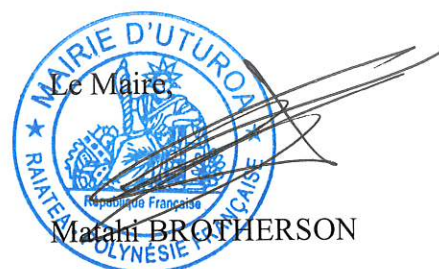
LIBELLE	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	21 721 852	23 072 685	44 794 537
DEPENSES	21 721 852	23 072 685	44 794 537

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 3 : Le Maire et le Trésorier des Iles-Sous-Le-Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Mafahi BROTHÉRON